

## AVIS PUBLIC

### Emploi d'étudiants auprès de la commune

Conformément au règlement communal du 18.12.2014 au sujet des emplois d'étudiants auprès de la commune, le public est informé que les inscriptions pour le travail d'étudiant pendant les vacances scolaires seront reçues à partir du 16.01.2023.

**Les vacances de poste se situent au niveau du service technique.**

Les conditions principales sont les suivantes :

- a) Résider dans la commune du Lac de la Haute-Sûre
- b) Être âgé de 16 ans au moins et de 27 ans au maximum
- c) Faire une demande écrite à partir de la présente et avant le 1 mars 2023
- d) Joindre à la demande un certificat de l'établissement d'enseignement fréquenté pendant l'année scolaire en cours

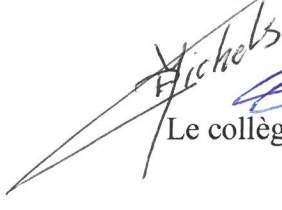
L'acceptation des candidatures se fait sur base des critères énumérés ci-avant et selon l'**ordre chronologique** des inscriptions. Dans le cas où le nombre des candidats est inférieur aux postes retenus initialement par le collège échevinal, celui-ci pourra augmenter la durée des plages respectives.

En principe, les plages d'occupation du service technique sont de deux semaines et sont fixées comme suit:

<input type="checkbox"/> 03/07- 14/07	<input type="checkbox"/> 17/07- 28/07	<input type="checkbox"/> 31/07 – 11/08	<input type="checkbox"/> 14/08 – 25/08	<input type="checkbox"/> 28/08 – 08/09
---------------------------------------	---------------------------------------	--	--	--

**Les demandes doivent être signées par le demandeur et en cas de mineur par un des parents ou tuteurs et indiquer les plages de disponibilité.**

Bavigne, le 13.01.2023

  
Le collège échevinal

